

Modèle de plan de prévention

|  |  |
| --- | --- |
| **Collectivité ou établissement public utilisateur** | **Entreprise extérieure** |
| Raison sociale : ……………….Adresse : ……………….Téléphone : ………………. Télécopie : ……………….Mail : ……………….Nom du correspondant technique :……………….Nom du référent en hygiène et sécurité sur le site :………………. | Raison sociale :……………….Adresse : ……………….Téléphone : ………………. Télécopie : ……………Mail : ………………………………Nom du responsable sur le site :……………….Qualification :………………. |

|  |
| --- |
| **Travaux effectués par l’entreprise extérieure** |
| Nature des travaux et modes opératoires envisagés :……………….…………………………….……………….….Début prévisible des travaux : ……….………....……………… Fin prévisible des travaux : ………....………....………................Lieu d’intervention : ……………….………………. | Effectif prévisible : …………………………...............Total d’heures de travail : …………………...............Plages horaires de travail : .....................................Existence de travaux dangereux : [ ] Oui [ ] Non |

|  |
| --- |
| **Sous-traitants de l’entreprise extérieure** |
| Nom de l’entreprise : ………………………………………………………………………Opérations sous traitées :…………………………………….………................................ | Date d’arrivée : …………………………...................Effectif prévu sur le site : ........…………Durée d’intervention prévue : …………........... |

|  |
| --- |
| **Inspection commune avant le début des travaux (Art. R 4512-2 du code du travail)** |
| Effectuée le | Représentant de la collectivité ou de l’établissement public utilisateur | Représentant de l’entreprise extérieure |
|  | Date : ……………………Signature | Date : ………………………….Signature |

|  |  |
| --- | --- |
| **Locaux mis à disposition par la collectivité ou l’établissement public utilisateur** | **Documents remis et commentés donnés par la collectivité ou l’établissement public utilisateur** |
| [ ]  Sanitaires[ ]  Vestiaires[ ]  Local de restauration[ ]  Lieu de stationnement[ ]  Lieu de stockage des produitsAutres : ………………………………………………… | [ ]  Livret d’accueil[ ]  Règlement intérieur[ ]  Plan du site[ ]  Limites du secteur d’intervention[ ]  Procédure d’évacuation en cas d’incendie[ ]  Organisation des secours[ ]  Zone réservée à l’entreprise extérieure / stockageAutres : ……………………………………………………….. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Consignes générales de chantier** | **Obligations préalables au démarrage des travaux** | **Type d’habilitation, de permis, d’autorisation, etc.** |
| [ ]  Port du casque[ ]  Port des chaussures de sécurité[ ]  Port des vêtements de travail[ ]  Autres : ……………….. | [ ]  Permis de feu[ ]  Coupure réseau[ ]  Consignation électrique[ ]  Prêt de matériel :[ ]  Autres : ……………. | [ ]  Habilitation électrique[ ]  Autorisation de conduite[ ]  Formation montage, démontage des échafaudages[ ]  Permis de conduire[ ]  Autres : …………….*L’entreprise s’engage à fournir les documents à la collectivité ou l’établissement public utilisateur* |

|  |
| --- |
| **Liste des postes de travail relevant d’une surveillance médicale particulière**  |
| Poste de travail | Nombre de personnes | Mesures de prévention collectives | Mesures de prévention individuelles |
|  |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION*****Les risques d’interférence cités ci-dessous constituent une aide à l’établissement du plan de prévention. Ils ne sont pas exhaustifs. La collectivité ou l’établissement public utilisateur et l’entreprise extérieure doivent conjointement réaliser une évaluation des risques précise pour identifier les risques et les mesures de prévention à mettre en place.*** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU[[1]](#footnote-1)** | **EE[[2]](#footnote-2)** |
| [ ]  1 – Travaux dans un regard, dans une fosse, creusement d’une tranchée,….. *Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Baliser la zone par barrières fixes, visibles de jour comme de nuit.[ ]  S’assurer que l’atmosphère n’est ni toxique, ni explosive. [ ]  Ventiler si nécessaire.[ ]  Visualiser sur le plan et repérer sur site les réseaux divers (câbles électriques, canalisations).[ ]  Assurer la stabilité de la tranchée (blindages, étais, etc.).[ ]  Porter les EPI[ ]  …………….. | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  2 – Travaux nécessitant l’utilisation de matériels qui empiètent sur la circulation au sol : échafaudages, échelles, ….*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Baliser la zone par barrières fixes, visibles de jour comme de nuit.[ ]  Interdire la circulation de l’EU dans les allées et zones utilisées par les EE.[ ]  Vérifier la conformité des équipements de travail[ ]  Placer des filets de protections lorsque ceux-ci surplombent une voie de circulation[ ]  Utiliser un barriérage pour la protection des zones concernées.[ ] …………….  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  3 – Travaux rendant le sol glissant (nettoyage, arrosage, etc.).*Préciser la nature des travaux :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Dévier le passage des piétons, pour cela procéder à un balisage fléché.[ ]  Signaler le danger du sol glissant.[ ]  Prévoir les interventions en dehors de la présence du personnel.[ ]  ……………. | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  4 – Travaux au-dessus d’une zone de travail de l’EU ou du public.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Installation d’un tunnel bâché pour la protection des piétons.[ ]  Eviter que le personnel de l’EU soit dans la zone de travail au même moment que l’EE.[ ]  Prévoir les interventions en dehors de la présence du personnel et du public, pour les travaux intérieurs.[ ]  ……………. | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU** | **EE** |
| [ ]  5 – Travaux à proximité de réseaux électriques (lignes aériennes, trolleys, trams…).*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Dans la mesure du possible mettre les installations hors tension (fournir attestation de mise hors tension)[ ]  Pour les lignes aériennes, respecter les distances réglementaires d’approche (< à 50 000 volts, distances de 3m et > à 50 000 volts, distances de 5m)[ ]  Pour les canalisations électriques enterrées, baliser le parcours de façon visible (pancartes, banderoles, fanion, peinture) – Surveillance des travaux par une personne compétente pour alerter les travailleurs dès que les outils approchent à moins de 1,5m des canalisations 🡪 fournir plan des réseaux enterrés[ ]  Protéger par gaines isolantes.[ ] ……………. | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  6 – Travaux nécessitant le soudage, le meulage, le découpage à l’arc ou oxyacéthylénique. *Préciser la nature des travaux et des matériels utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Etablir un **permis de feu** et se conformer aux prescriptions indiquées sur celui-ci [ ]  Se munir d’extincteurs.[ ]  Signaler la zone de travail[ ]  Interdire à proximité des zones à risque le stockage de produits inflammables[ ]  Rappeler l’interdiction de fumer[ ]  Porter les EPI adaptés : lunettes, masques, etc.[ ]  Utiliser un écran de protection pour la soudure à l’arc[ ] ………………  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  7 – Travaux nécessitant des branchements électriques ou une intervention sur des installations électriques (HT, BT).*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Prévoir une coordination particulière sur ce point entre EU et EE.[ ]  Vérifier la compatibilité entre les puissances demandées et les puissances disponibles et la compatibilité des raccordements.[ ]  Prévoir l’utilisation de disjoncteurs différentiels correctement calibrés.[ ]  Consigner l’installation[ ]  Intervention uniquement par des **personnes habilitées** pour les opérations concernées (fournir copie des habilitations) – travail isolé interdit sur les HT[ ]  Port des EPI adaptés : gants isolants, etc.[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU** | **EE** |
| [ ]  8 – Travaux à l’intérieur de souterrains ou de volumes creux ayant contenu des gaz ou des liquides inflammables.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  S’assurer de la stabilité de la galerie[ ]  S’assurer que l’atmosphère n’est pas viciée (gaz)[ ]  Etablir pour chaque travail un mode opératoire et une autorisation à pénétrer.[ ]  Dégazer le récipient. Fournir un certificat de dégazage.[ ]  Ne jamais laisser un opérateur seul.[ ]  Equiper l’opérateur d’une corde de rappel.[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  9 – Travaux nécessitant de circuler sur toiture en matériaux fragiles et faux plafonds.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Accéder à la toiture par des moyens adaptés (échelles à crinoline, échafaudage, etc.)[ ]  Recenser les matériaux fragiles[ ]  Dresser un plan de circulation sur le toit[ ]  Baliser et interdire la circulation dans les zones fragiles.[ ]  Utiliser des dispositifs évitant de marcher directement sur les plaques translucides, les laques en fibrociment, les verrières et faux plafonds.[ ]  Mettre en œuvre des protections en privilégiant les mesures collectives (garde-corps, filet, ligne de vie, etc.) aux mesures individuelles[ ]  Porter les EPI (harnais de sécurité et système d’arrêt anti-chute)[ ]  Veiller à la vérification périodique des matériels (harnais, nacelle,etc.). La fournir [ ]  ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  10 – Travaux en hauteur. *Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.  | [ ]  Etudier la possibilité de travailler depuis le sol pour les faibles hauteurs[ ]  Baliser la zone d’intervention[ ]  Interdire les travailleurs isolés[ ]  Vérifier l’aptitude médicale des travailleurs[ ]  Choisir et mettre en œuvre des équipements de travail adaptés et aux normes (escabeau, plate-forme individuelle munie d’un garde-corps, échafaudage, nacelle) [ ]  Privilégier les protections collectives[ ]  Porter les EPI (harnais, longe équipée de système antichute, point d’ancrage stable)[ ]  Veiller à la vérification périodique des matériels (harnais, nacelle,etc.). La fournir [ ]  Pour l’utilisation de la nacelle, s’assurer que le personnel ait une autorisation de conduite (les fournir)[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU** | **EE** |
| [ ]  11 – Travaux nécessitant des interventions à proximité des ensembles mécanisés ou automatisés.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Consigner l’installation [ ]  ……………… | [ ] [ ]  | [ ] [ ]  |
| [ ]  12 – Travaux nécessitant de la manutention mécanisée.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Baliser les zones d’intervention[ ]  Veiller aux opérations de manutention (levage, élingage) lorsque celles-ci s’effectuent à proximité de lignes électriques aériennes)[ ]  Respecter les périmètres de sécurité autour de l’engin[ ]  S’assurer que les personnels ont l’autorisation de conduite adaptée (les fournir à l’EU)[ ]  Porter des EPI adaptés[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  13 – Travaux nécessitant de l’utilisation de machines-outils et d’outillages portatifs (perceuses, meuleuses, etc.).*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Veiller au bon état et au maintien en état de conformité des équipements de travail[ ]  Respecter les consignes d’utilisation et les consignes constructeur[ ]  S’assurer que les personnels sont formés à l’utilisation de ces outils[ ]  Porter des EPI adaptés : lunettes, gants, etc.[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  14 – Travaux générant des nuisances sonores.*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Porter des EPI adaptés : casque anti-bruit, bouchons d’oreilles[ ]  Communiquer auprès des autres travailleurs à proximité pour qu’ils se protègent également[ ]  Réaliser les travaux les plus bruyants en l’absence du personnel de l’EU[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU** | **EE** |
| [ ]  15 – Travaux nécessitant de l’utilisation de produits chimiques.*Préciser la nature des travaux et des produits chimiques utilisés :*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | [ ]  Suivre les instructions des **fiches de données de sécurité** et les joindre au plan de prévention[ ]  Lire les étiquetages des produits[ ]  Etiqueter les contenants en cas de transvasement[ ]  Rappeler l’interdiction de fumer[ ]  Stocker les produits dans un local adapté et aéré[ ]  Etudier les possibilités d’aération et de ventilation[ ]  Porter des EPI adaptés : lunettes, gants, masques, combinaisons, etc.[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  16 – Ambiance physique de travail (chaleur, froid, poussières, éclairage). [Prendre en compte les périodes d’épisodes de chaleur intense]*Préciser la nature des travaux :* | [ ]  Porter des EPI adaptés : masque anti-poussières, vêtements adaptés, etc.[ ]  Limiter les durées d’exposition[ ]  ……………… | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  17 – Travaux exposant à l’amiante.*Préciser la nature des travaux :* | [ ]  Fournir le Dossier Technique Amiante à l’EE (le mettre en PJ du plan de prévention)[ ]  Fournir le diagnostic f amiante de repérage exhaustif à l’EE (le mettre en PJ du plan de prévention)[ ]  Baliser la zone d’intervention et en interdire l’accès[ ]  Etablir un mode opératoire visant à limiter la dispersion des fibres : isolation de la zone de travail, outils de travail à vitesse lente, humidification du matériau, captation des poussières, etc.[ ]  Mettre en œuvre des moyens de protections collectives et/ou individuelles conformes à la règlementation[ ]  Evacuer les déchets selon la réglementation en vigueur (filière de traitement spécifique)[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| **RISQUES D’INTERFERENCE LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L’OPERATION** | **MESURES DE PREVENTION** | **EU** | **EE** |
| [ ]  18 – Circulation / déplacement des véhicules (camions, engins, grues…).*Préciser la nature des travaux et des équipements utilisés :* | [ ]  Informer le personnel du (des) risque (s) d’interférences.[ ]  Baliser la zone d’intervention réservée à l’entreprise extérieure[ ]  Signaler les locaux à risque spécifique[ ]  Signaler les dénivellations, Ranger et Nettoyer les lieux encombrés[ ]  Fournir un plan du site[ ]  Interdire l’accès à la zone d’évolution des engins[ ]  Planifier la circulation des engins lors des plages horaires creuses[ ]  Notifier les instructions de chantier aux conducteurs ; [ ]  Respecter le plan de circulation établi[ ]  Systématiser le guidage de l’avant lors des manœuvres[ ]  Veiller à ce que les conducteurs des engins le nécessitant aient une autorisation de conduite (la fournir à la collectivité)[ ]  Si intervention sur voie publique, demander autorisation préalable auprès des services compétents[ ]  Si intervention sur voie publique, porter vêtements de haute-visibilité[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  19 – Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes PÉRIODE D’ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : à personnaliser en fonction du protocole sanitaire* *Préciser les horaires afin de mettre en place des horaires décalés pour limiter les interactions*
* *Préciser quels sanitaires peuvent être utilisés*
* *Préciser quel point d’eau peut être utilisé pour se laver les mains régulièrement*
* *Préciser où peuvent déjeuner les salariés de l’entreprise extérieure si cette possibilité est offerte*
 | [ ]  Prévoir une coordination particulière sur ce point entre EU et EE[ ]  Contrôle de l’accès des intervenants (refuser l’accès à toutes personnes présentant les symptômes de la maladie)[ ]  Rappeler et faire respecter les gestes barrières[ ]  Mettre en place un affichage fort et visible des consignes sanitaires[ ]  Lavages approfondi et fréquent des mains à l’eau et au savon liquide (ou au gel hydroalcoolique)[ ]  Avant chaque début de tâche, vérifier que les modes opératoires permettent de respecter la distance d’au moins un mètre entre les personnes à tout moment. [ ]  Interdiction de manger et boire (sauf eau plate) sur le lieu d’intervention[ ]  Former les salariés au port du masque et sa bonne utilisation[ ]  Mise à disposition d’EPI adaptés : masques, gants de travail, lunettes de protections[ ]  S’assurer du port des EPI[ ]  Si utilisation, véhicules/ engins : assurer la distance minimale d’un mètre entres les personnes. Port du masque obligatoire pour tous les occupants. Si utilisation partagée, prévoir la désinfection des surfaces de contact entres utilisateurs[ ]  Attribuer des outillages de façon individuelle. A défaut désinfecter le matériel entre deux utilisateurs[ ]  Tous les consommables utilisés et souillés doivent être mis dans un sac fermé (préciser qui les élimine – collectivité ou entreprise)[ ]  Désinfecter la zone de travaux à la fin de l’intervention | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  |
| [ ]  20- Autres risques identifiés :(risque de noyade, …) | [ ] ………………[ ] ………………[ ] ……………… | [ ] [ ] [ ]  | [ ] [ ] [ ]  |

|  |
| --- |
| **Dispositions générales** |
| L’entreprise extérieure reconnaît avoir reçu les consignes de sécurité du site et en avoir pris connaissance.Le chef de l’entreprise extérieure ou son représentant désigné s’engage :* à exécuter les mesures décidées qui le concernent dans ce plan de prévention,
* à informer son personnel intervenant sur le site, des consignes générales à respecter par les entreprises extérieures et des mesures prises dans le plan de prévention,
* à informer la collectivité ou l’établissement public utilisateur de l’intervention éventuelle de nouveaux sous-traitants ou en cas de modification significative des informations à porter sur ce plan de prévention.

Toute information modifiant ce plan de prévention sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d’un nouveau plan de prévention. |
| **Représentant de la collectivité ou de l’établissement public utilisateur** | **Représentant de l’entreprise extérieure** |
| ***Maire/Président ou son représentant***Nom : ………………………….....................................Fonction : ……………………….........................................Date : ……………………………..............................Signature : | Nom : …………………………………................................Fonction : …………………….........................................Date : …………………………..........................................Signature : |
| ***Correspondant technique***Nom ………………………………......................................Fonction ……………………………......................................Date ………………………...................................................Signature |



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d’apposer la mention :

 **Source CDG45, titre et lien du document ou de l’information et date de sa dernière mise à jour**

### LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX

### Pour lesquels il doit être établi un plan de prévention – Arrêté du 19 mars 1993

Un plan de prévention est établi par écrit dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article [R. 4512-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018491572&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail pour les travaux dangereux ci-après énumérés :

1. Travaux exposant à des rayonnements ionisants.

2. Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction, au sens des articles [R. 4411-2 à R4411-6](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018490123&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail.

3. Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes.

4. Travaux effectués sur une installation classée faisant l'objet d'un plan d'opération interne en application de l'article 17 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

5. Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage, qui doivent faire l'objet des vérifications périodiques prévues aux articles [R4323-23 à R4324-27](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018489766&dateTexte=&categorieLien=cid), [R4535-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018492429&dateTexte=&categorieLien=cid)et [R4721-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018493782&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail, ainsi que les équipements suivants :

-véhicules à benne basculante ou cabine basculante ;

-machines à cylindre ;

-machines présentant les risques définis aux articles [R4324-18 à R4324-20](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018490033&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail.

6. Travaux de transformation au sens de la norme NF P 82-212 sur les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de voitures.

7. Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température.

8. Travaux comportant le recours à des ponts roulants ou des grues ou transtockeurs.

9. Travaux comportant le recours aux treuils et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation.

10. Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la T. B. T.

11. Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail auxquels est applicable l'article [R. 4323-17](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018489746&dateTexte=&categorieLien=cid)du code du travail.

12. Travaux du bâtiment et des travaux publics exposant les travailleurs à des risques de chute de hauteur de plus de 3 mètres, au sens de l'article 5 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

13. Travaux exposant à un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieure à 90 dB (A) ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieure à 140 dB.

14. Travaux exposant à des risques de noyade.

15. Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.

16. Travaux de montage, démontage d'éléments préfabriqués lourds, visés à l'article [R. 4534-103](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018492269&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du travail.

17. Travaux de démolition.

18. Travaux dans ou sur des cuves et accumulateurs de matière ou en atmosphère confinée.

19. Travaux en milieu hyperbare.

20. Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser d'une classe supérieure à la classe 3 A selon la norme NF EN 60825 ;

21. Travaux de soudage oxyacétylénique exigeant le recours à un permis de feu.

1. Entreprise utilisatrice : collectivité ou établissement public utilisateur [↑](#footnote-ref-1)
2. Entreprise extérieure [↑](#footnote-ref-2)